MIS À JOUR LE 25/05/2021

Répertoire des médicaments

Le répertoire du médicament rassemble les spécialités pharmaceutiques autorisées ou ayant été autorisées en France, qu'elles soient commercialisées ou non.

Trois types d'information sont disponibles :

- **L'extrait** : c'est à dire l'ensemble de données pharmaceutiques et réglementaires, regroupées sous forme d'une fiche de synthèse comprenant les informations suivantes. Cette fiche comprend la dénomination, la composition en substances actives, le nom dutitulaire de l'AMM, la date de l'AMM, son statut, ses différentes présentations, la date de déclaration de leur commercialisation.
- **Le Résumé des Caractéristiques du Produit (RCP)** : les informations plus particulièrement destinées aux professionnels de santé et constituant une des annexes de la décision d'AMM.
- **La notice Patient** : document contenu dans la boîte du médicament et constituant une des annexes de la décision d'AMM.

À noter

Les RCP et notices des AMM européennes issues de la procédure dite centralisée ne sont pas actuellement disponibles sur ce site, l'ANSM n'assurant pas la maîtrise électronique de ces données. Ces documents sont consultables sur le site de l'EMA .

Accès au répertoire des médicaments